

Les changements que nous préconisons ne peuvent pas être apportés du jour au lendemain. On peut cependant chercher à y arriver par étapes. Les accords fédéraux-provinciaux établiront-ils des délais raisonnables pour l'assouplissement des conditions d'admissibilité aux subventions ainsi que l'accroissement de ces dernières?

Comment procédera-t-on à la création de nouvelles places de garderie?

Il est évident que le programme fédéral-provincial doit répondre aux besoins en matière de nouvelles places de garderie ou de nouveaux services. Il reste toutefois que le nombre de places que le programme crée au départ n'est pas le seul motif d'inquiétude. La création de services devrait être soumise à un certain contrôle qui permettrait de s'assurer que tous les services nécessaires sont offerts. En outre, la création de nouveaux services n'est pas l'unique objectif d'un programme de garde des enfants. Il faudrait également exiger des provinces qu'elles améliorent la qualité des services offerts et rendent les prix plus abordables des diverses façons indiquées plus haut.

Au sujet de la création de nouvelles places, que peut-on raisonnablement demander aux provinces? Les provinces devraient-elles accepter de créer un nombre important de places supplémentaires? Chaque province pourrait interpréter le mot «important» de diverses façons selon certains facteurs comme la nécessité de nouveaux services qu'une évaluation des besoins de la province pourrait permettre de déterminer, ainsi que selon les dépenses prévues pour d'autres aspects du programme provincial.

Quel rôle le gouvernement fédéral doit-il jouer?

Nous sommes d'accord avec les témoins qui soulignent combien il est important que le gouvernement fédéral indique la voie à suivre dans le domaine de la garde des enfants. Le gouvernement fédéral ne devrait pas se contenter de faciliter le maintien et l'élargissement des formules actuelles qui sont insuffisantes, le fait d'en ajouter d'autres du genre ne résoudra pas le problème. Nous avons par contre besoin de programmes de service de garde des enfants dans toutes les régions du Canada qui soient de qualité raisonnable et qui soient offerts à un coût abordable offerts à tous les parents qui les demandent. On ne peut atteindre un tel objectif tant que toutes les provinces n'auront pas accepté de créer des services à cette fin. C'est au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité de susciter le consensus nécessaire.

En ce qui concerne les politiques visant la garde des enfants, les provinces en sont à divers stades. Cela signifie que l'initiative fédérale doit appuyer l'évolution de programmes